

La Lettre des Services de l'État - Décembre 2023

Lettre d'information mensuelle à destination des maires



Urbanisme - Aménagement du territoire

> « Solutions d'élus », cet outil pour les maires propose des solutions innovantes liées aux problématiques des territoires



« Solutions d'élus » réunit une centaine de solutions innovantes liées aux problématiques des territoires telles que la mise en place de pratiques de recyclage, le développement du numérique, la lutte contre l'artificialisation des sols, le logement. Consultez-le :

[Solutions d'élus ►](#)

> Guide de présentation des mesures « France ruralités »



Présenté par la Première ministre le 15 juin 2023, le guide « France ruralités » s'adresse à tous les acteurs de la ruralité, associations, chercheurs, commerçants, artisans, entreprises, citoyens et élus pour faire face au sentiment d'abandon et de relégation de nos ruralités. Ce plan, construit à partir de solutions de terrain, destiné à être déployé sur tout le territoire, repose sur quatre axes :

- soutenir les villages dans la conception de leurs projets avec un nouveau programme d'ingénierie ;
- rémunérer et reconnaître la contribution des territoires ruraux à la transition écologique à travers une dotation budgétaire repensée et renforcée ;
- pérenniser et transformer les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- apporter des solutions simples et concrètes aux besoins du quotidien.

[Retrouvez le guide ici ►](#)

> « Zéro artificialisation nette des sols »



La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031). Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Trois décrets d'application (lien >) en date du 27 novembre 2023 publiés au Journal officiel permettent de tenir compte des récentes évolutions législatives et favoriseront la mise en œuvre de la réforme.

Pour vous accompagner, France Stratégie publie deux notes d'analyse consacrées à l'objectif ZAN :

« L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser » et « Objectif ZAN : quelles stratégies régionales ? » (lien >)

Enfin, pour assurer la bonne appropriation de cette réforme, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires publie également un **guide synthétique (lien >)**. Ce document présente les grands principes de la politique de sobriété foncière (définition et mesure de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation des sols ; planification de leur réduction dans le cadre des schémas régionaux et des documents d'urbanisme ; mobilisation des leviers et accompagnement des collectivités).

> Décentralisation de la police de la publicité au 1er janvier 2024 de l'État vers les EPCI et communes



Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2024, au profit des maires ou des présidents d'EPCI.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2024, toutes les demandes relatives à la publicité extérieure devront être adressées aux mairies ou aux présidents d'EPCI compétents.

Un article de synthèse des règles de transfert de compétences entre communes et EPCI est disponible **sur le site de la préfecture >**



Développement durable et Transition écologique

> Énergies renouvelables : un nouveau portail pour accompagner les élus locaux



Outil d'aide à la planification énergétique française, **le portail cartographiques des énergies renouvelables (lien >)** a pour objectif d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire. Il met également à disposition des données objectives et compilables sur les thématiques énergétiques en France.

Il permet de cartographier les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Après avoir fait l'objet d'une concertation du public (modalités libres), d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération en conseil municipal, cette cartographie doit être transmise au

réfèrent préfectoral par l'intermédiaire de ce portail. Les premières remontées de zones d'accélération par les communes auprès des référents préfectoraux, prévue pour la fin de l'année 2023, permettront aux comités régionaux de l'énergie de se prononcer en 2024 sur le potentiel offert par ces zones d'accélération, par type d'énergie renouvelable. La date du 31 décembre 2023 n'est pas une date butoir et la transmission des zones d'accélération pourra donc se poursuivre au fil de l'eau en 2024.

De plus, le guide méthodologique mis à disposition par la DREAL (que vous pouvez télécharger ci-après) propose un appui méthodologique pour aider les collectivités dans la définition de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

[Télécharger Guide méthodologique ZAE nR PDF - 1,30 Mb - 20/12/2023](#)

> Stratégie nationale biodiversité 2030



Le 27 novembre 2023, la Première ministre a présenté la Stratégie nationale biodiversité 2030, pour stopper puis inverser l'effondrement de la biodiversité. Cette stratégie vise à :

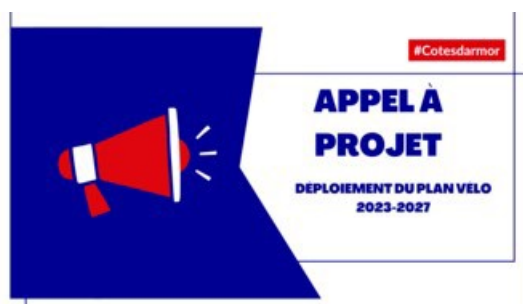
- Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ;
- Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible ;
- Mobiliser tous les acteurs ;
- Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

[Pour consulter le dossier de presse ►](#)



Appel à projets

> Déploiement du Plan Vélo 2023-2027 - Lancement du 7^e appel à projets « aménagements cyclables » du Fond de Mobilité Active (FMA)



Les six appels à projets lancés entre 2019 et 2023 dans les Côtes-d'Armor ont connu un franc succès avec sept projets lauréats pour un total de 465 millions d'euros de subventions. Le plan vélo et marche 2023-2027 prévoit une augmentation du Fonds Mobilités actives à hauteur de 250 millions d'euros par an, afin d'accélérer le développement des aménagements cyclables partout en France. [Plus d'informations ici ►](#)

Le 7^e appel à projets du fonds mobilités actives, doté d'une enveloppe nationale de 125 millions d'euros, a déjà été lancé ! [Déposez sans plus attendre votre dossier de projet ►](#)



Publications

> Les chiffres-clés des collectivités locales



La direction générale des collectivités locales a publié « Les chiffres-clés des collectivités locales 2023 ».

[Accéder au fascicule ►](#)

> La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités



En 2019, 71 100 personnes en provenance d'une autre région française sont installées en Bretagne. Avec 49 000 départs, le solde migratoire de la Bretagne s'élevait à 22 100 personnes. Le solde migratoire s'élevait à 16 000 personnes en 2013.

[Plus d'informations ici ►](#)

> Prix Ilan Halimi : candidatures ouvertes jusqu'au 29 décembre

Faire reculer
les préjugés
racistes et
antisémites



Le prix Ilan Halimi, créé en 2018 par la DILCRAH, met en lumière l'engagement des jeunes de 15 à 25 ans contre les préjugés racistes et antisémites, à travers des projets concrets : une pièce de théâtre, une vidéo, un podcast, un jeu, etc. Que vous soyez ou que vous connaissiez un groupe d'élèves ou d'étudiants, un club de sport, une association, un porteur de projets, candidatez !

[Plus d'informations ici ►](#)



Mouvements



> **Monsieur Raphaël Guillet**, nommé expert de haut niveau interdépartemental "Eau, algues vertes et transition agroécologique", a pris ses fonctions le 20 novembre 2023.

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, M. Raphaël Guillet était précédemment directeur départemental adjoint des territoires en Haute-Savoie.

Suivez les services de l'État sur :



Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes-d'Armor



Pour se désabonner de cette newsletter, veuillez visiter le lien suivant: [se désabonner](#)

© 2023 en Côtes d'Armor